



## comment faire pour etre regularisée

Par **ninseyou**, le **28/09/2011** à **09:41**

Bonjour madame, monsieur, c'est toute désespérée que je vous écris pour vous demander quoi faire pour entamer mes démarches en vue d'être régularisée; je ne travaille pas, faute de papiers, j'ai une fille de 11 ans qui vit en Afrique dont le père vit ici et il est devenu citoyen français il ya 4 ou 5 ans maintenant. Il a commencé à faire les démarches pour un regroupement familial, le problème c'est qu'il prend tout son temps, je peine à l'avoir au téléphone car il vit avec une autre femme, je ne sais même pas s'il a reçu le certificat de nationalité de ma fille. Aidez moi je vous en prie. Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer madame monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Par **Domil**, le **28/09/2011** à **09:43**

Si le père est Français, il n'est pas possible de faire le regroupement familial (uniquement pour les étrangers voulant faire venir leur famille étrangère)  
En quoi le certificat de nationalité de votre enfant a-t-il à voir ?

De toute façon, il a toute liberté pour faire venir son enfant ou pas.

Quant à votre régularisation, il faut avoir un motif pour ça.

Par **ninseyou**, le **28/09/2011** à **09:58**

Si je parle le certificat de nationalité c'est parce que la dame que j'ai rencontrée lorsque j'ai été voir à la préfecture m'a dit demandé si j'avais son certificat de nationalité. Et le motif que j'avais évoqué là bas c'est que je vivais en France depuis plus de 5 ans;

Par **Domil**, le **28/09/2011** à **10:10**

Votre fille n'est pas Française donc ça n'apporte rien.

[citation]Et le motif que j'avais évoqué là bas c'est que je vivais en France depuis plus de 5 ans;[/citation] pour avoir une chance, il faut 10 ans